



DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE L'OMEPE

Bangkok, 16 juillet 2024

Déclaration de la 76^e Assemblée Mondiale de l'OMEPE sur la promotion d'une Décennie des Nations Unies pour l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance

Préambule

Conscients de l'importance des 1000 premiers jours de la vie d'un enfant et du rôle significatif que l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) jouent dans l'amélioration du développement, de l'apprentissage et du bien-être des enfants, ainsi que du soutien à apporter aux familles, et reconnaissant également l'existence de disparités significatives dans l'accès à des soins et à une éducation de qualité à travers les régions du monde, nous soulignons la nécessité de plaider en faveur d'efforts internationaux concertés.

Reconnaissant la nécessité impérieuse de placer les droits de l'enfant au premier plan des préoccupations mondiales, en veillant à ce que tous les enfants, quel que soit leur milieu socio-économique, qu'ils soient garçon ou fille, aient accès aux ressources nécessaires pour s'épanouir dès la naissance.

Affirmant que la promotion de l'EPPE est une étape fondamentale dans la lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions, alors que celle-ci touche des millions d'enfants de moins de huit ans et influe sur leur santé, leur état nutritionnel et leurs possibilités générales de développement.

Soulignant que les taux alarmants de dénutrition ainsi que le manque de ressources éducatives consacrées aux enfants, en particulier handicapés, sont exacerbés par les crises socio-économiques et par les urgences sanitaires – comme la pandémie de la COVID – et ont de fait considérablement ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Proclamant notre soutien résolu à la promotion d'une Décennie des Nations Unies pour l'EPPE, afin de renforcer l'engagement international et de mobiliser les ressources pour que chaque enfant ait accès à une éducation et à une protection de la petite enfance de qualité.

Affirmant que les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'EPPE devraient être les suivants :

1. Placer la petite enfance au cœur de l'agenda mondial :

- Promouvoir la reconnaissance de la petite enfance en tant que période critique nécessitant une attention et des investissements prioritaires.
- Plaider pour l'intégration du développement de la petite enfance dans les agendas politiques nationaux et internationaux.

2. Promouvoir le développement durable dans le cadre d'une éducation holistique et dans le respect des droits de l'enfant :

- Veiller à ce que les programmes d'EPPE soient conçus pour répondre aux besoins globaux des enfants, notamment en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de développement socio-affectif.



- Respecter les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et des instruments internationaux connexes en matière de droits de l'homme.
- 3. Renforcer les cadres politiques et institutionnels :
 - Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'EPPE solides, inclusives, équitables et adaptées aux besoins diversifiés des enfants et des familles.
 - Renforcer la coordination intersectorielle afin de mettre en place des services intégrés pour les jeunes enfants.
- 4. Mobiliser des ressources pour l'EPPE :
 - Plaider en faveur d'une augmentation des investissements publics et privés dans l'EPPE afin de garantir un financement durable et adéquat pour des programmes et des services de qualité.
 - Promouvoir des mécanismes de financement et des partenariats innovants pour soutenir les initiatives d'EPPE.
- 5. Favoriser la participation et l'inclusion :
 - Encourager la participation active des enfants, des familles, des communautés et de la société civile à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes d'EPPE.
 - Veiller à ce que les services d'EPPE soient accessibles à tous les enfants, en particulier à ceux des groupes marginalisés et défavorisés.
- 6. Élargir l'accès et améliorer la qualité :
 - S'efforcer d'accroître la disponibilité et l'accessibilité de services d'EPPE de qualité, en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité.
 - Mettre en œuvre des normes et des pratiques fondées sur des données probantes afin d'améliorer la qualité des programmes d'EPPE et de garantir des résultats positifs pour les enfants.
- 7. Protéger les enfants contre la violence et les abus :
 - Renforcer les mesures visant à protéger les jeunes enfants contre toutes les formes de violence, d'abus et de négligence.
 - Accorder une attention prioritaire aux enfants déplacés, en situation d'urgence sanitaire ou victimes de conflit armé.
- 8. Promouvoir l'éducation et l'accueil de la petite enfance en tant que bien commun durable :
 - Plaider pour la reconnaissance de l'EPPE en tant que bien commun justifiant un investissement et un soutien publics.
 - Souligner les avantages sociétaux de l'investissement dans la petite enfance, notamment l'amélioration des résultats scolaires, la cohésion sociale et le développement économique.
- 9. Garantir l'équité et l'inclusion :
 - S'attaquer aux disparités dans l'accès aux services d'EPPE et promouvoir des pratiques inclusives qui répondent aux besoins de **tous** les enfants.
 - Favoriser des environnements qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation des filles dès leur plus jeune âge.
- 10. Renforcer les compétences du personnel des services d'EPPE :
 - Investir dans la formation, le développement professionnel continu et le soutien des enseignants et des éducateurs de l'EPPE afin de garantir des services de haute qualité.
 - Soutenir les possibilités d'apprentissage et de développement continu pour les familles et les communautés en tant que premiers soignants et éducateurs.



Nous, membres du Comité exécutif mondial de l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEPE), présidents et délégués des Comités nationaux, représentants aux Nations Unies et à l'UNESCO, présents à la 76e Assemblée Mondiale, nous engageons à :

Promouvoir activement l'approbation d'une Décennie pour l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance.

Défendre les droits et la dignité de chaque enfant et œuvrer à la création d'un monde durable où tous les enfants puissent réaliser leur plein potentiel.

Plaider pour l'adoption formelle d'une Décennie des Nations Unies pour l'EPPE par des efforts concertés au niveau national, régional et international.

Collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres parties prenantes, pour promouvoir et mettre en œuvre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'EPPE.

Mobiliser des ressources et établir des partenariats pour soutenir les initiatives relevant de l'EPPE et garantir des interventions durables et efficaces.

Promouvoir la recherche, la collecte de données et les pratiques fondées sur des données probantes afin d'éclairer les politiques et les programmes d'EPPE.

Résumé

Cette déclaration de soutien à la Décennie des Nations Unies pour l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance représente une étape essentielle pour que chaque enfant ait la possibilité de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un environnement durable, sûr et stimulant. En nous engageant pour cette cause, nous réaffirmons notre volonté de construire un avenir meilleur pour les plus jeunes membres de notre communauté mondiale.

Ensemble, travaillons à une décennie d'action pour transformer la vie des enfants et jeter les bases d'un monde plus juste, plus équitable et plus durable.